



Après l'annonce du rattachement des services entreprises et agences de voyages et de la réorganisation qui touche ces services au 1^{er} février, l'UNSA-Ferroviaire a déposé des DCI ou des audiences dans les régions concernées.

Avec la constitution d'un dossier étayé par les inquiétudes et les attentes de l'ensemble des personnels, l'UNSA-Ferroviaire a demandé une audience auprès de la Direction de ces entités.

Tout d'abord, l'UNSA-Ferroviaire a exprimé son désaccord sur la stratégie « de repli » de la Direction. En effet, pour Unsa-Ferroviaire, à l'heure de l'arrivée de la concurrence, la stratégie devrait mettre en avant la force de la SNCF, à savoir la relation client. De plus, pour l'UNSA-Ferroviaire, l'annonce il y a plus d'un an par la Direction d'une réorganisation, sans information depuis, a créé un mal-être auprès des personnels concernés. Pour l'Unsa-Ferroviaire c'est de l'irresponsabilité managériale

Concernant le rattachement :

Le rattachement n'est pas un choix de Voyages, mais il est imposé par les régions. La Direction a étudié plusieurs scénarios, et a retenu le rattachement du personnel en établissement. Des UO spécifiques « DEA » seront donc créées au sein des six établissements concernés.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, la solution retenue est en phase avec les positions de notre organisation, à savoir la proximité. Néanmoins, ce rattachement administratif entraîne un changement de régime de travail, et génère un stress supplémentaire pour les agents de ce service. L'organisation doit être au plus proche de celle d'aujourd'hui (gestion RU, horaires, notations, ...)

La Direction souhaite une harmonisation avec les agences groupes.

Sur la réorganisation :

Au global une vingtaine de postes sont supprimés, surtout en province. La Direction nous précise que les sites de Marseille et Bordeaux sont les moins touchés, car elle estime qu'il y a des parts de marché à conquérir.

CO Actuel	D	E	F	G
Ile de France				
Lille	3	4	1	1
Strasbourg	2	4	1	1
Lyon	3	8	2	2
Marseille	3	5	1	1
Bordeaux	3	4	1	1
Nantes	4	4	2	1

Soit par agence	D	E	F	G
Lille	-2	-2	0	-1
Strasbourg	0	-4	+1	-1
Lyon	+1	-4	+2	0
Marseille	-2	-2	+1	0
Bordeaux	0	-1	0	0
Nantes	-2	-1	0	0

CO Cible	D	E	F	G
Ile de France				
Lille	1	2	1	0
Strasbourg	2	0	2	0
Lyon	4	4	4	2
Marseille	1	3	2	1
Bordeaux	3	3	1	1
Nantes	2	3	2	1

Bilan :

Qualification D : -5
Qualification E : -14
Qualification F : +4
Qualification G : -2

Mais en réalité, l'évolution des métiers et la recherche de nouvelles compétences entraineront un renouvellement des effectifs en profondeur. Donc beaucoup plus de personnes seront concernées par cette réorganisation. Concernant le siège, les nouvelles dénominations des postes ne permettent pas aux organisations syndicales d'avoir une vision claire de cette réorganisation.

L'UNSA-Ferroviaire obtient une cartographie « avant/après » des postes. L'UNSA-Ferroviaire a demandé que chaque personne concernée soit accompagnée dans cette réorganisation, notamment par la mise en œuvre des dispositions du RH00910.

Deux agences n'auront plus de dirigeant sur place et seront managées à distance :

- L'agence de Lille par Paris;
- L'agence de Strasbourg par Lyon.



Pour l'UNSA-Ferroviaire, la gestion à distance a déjà montré ses limites, nous ne comprenons pas pourquoi l'Entreprise persiste dans cette direction. Concernant les suppressions de postes en province et en région Parisienne, l'UNSA-Ferroviaire demande et obtient :

- La possibilité de recours au RH00281 (sous couvert de sa reconduction après le 31/12);
- La prise en compte des départs en retraite dans le calendrier des suppressions de postes;
- La possibilité de se faire assister dès l'entretien exploratoire;
- L'étude des postes à pourvoir en agences groupes pour les personnes impactées (services au plus proche des métiers de la DEA);
- Une attention particulière portée sur les sites de Lille et Strasbourg, dont les managers sont directement impactés par la réorganisation;
- La priorité du recrutement pour les agents dont les postes sont supprimés en province et dont les missions sont identiques en Ile de France (le télétravail pouvant permettre aux agents de province d'occuper les postes).

Pour l'UNSA-Ferroviaire cette première rencontre est encourageante, elle a jeté les bases du travail à accomplir. L'Entreprise se doit de répondre aux difficultés exprimées par les agents, des réponses concrètes, individuelles et respectueuses de l'équilibre travail/vie privée doivent être négociées. L'UNSA-Ferroviaire a rappelé que c'est dans la négociation et dans cette recherche d'équilibre que nous nous devons d'œuvrer pour le bien-être des agents et l'intérêt commun. Après la tenue des instances représentatives, d'autres rencontres avec la Direction sont programmées.

Faites remonter vos questions à vos représentants UNSA-Ferroviaire, pour qu'ensemble nous fassions aboutir vos revendications.

**L'UNSA propose à l'ensemble des agents des DEA,
ses services et ses compétences...**

UNSA
ferroviaire

ADN
Autonomie Dialogue Négociation